



PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

Monsieur le commandant du PDQ1 Éric Breton est présent.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

| |
|--|
| 04-083-19 Ouverture de la séance |
|--|

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'ouvrir la séance ordinaire du 8 avril 2019. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

| |
|---------------------------------------|
| 04-084-19 Ordre du jour |
|---------------------------------------|

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 04-083-19 Ouverture de la séance
- 04-084-19 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 04-085-19 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale**5. Développement communautaire**

- 04-086-19 Autorisation d'adhésion au Programme « Municipalité amie des aînés » (MADA)
- 04-087-19 Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents culturels pour la bibliothèque

6. Urbanisme

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 04-088-19 Projet TERRA - Demande de modification du PAE afin de diminuer le nombre d'unité et de modifier l'implantation des bâtiments

- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 6.3. Autres sujets

- 04-089-19 Demande de dérogation mineure – 14, chemin Senneville – marge latérale

- 04-090-19 Autorisation d'aménager un resto terrasse sur le domaine public pour la saison estivale 2019

7. Services techniques

- 7.1. Autorisation de dépenses.

- 7.2. Conclusion de contrats

- 04-091-19 Octroi de contrat – travaux de resurfaçage du chemin Sainte-Marie et construction d'un trottoir sur la rue des Pins à l'intersection du chemin Sainte-Marie

- 7.3. Acceptation de plans

- 7.4. Réception de travaux

- 04-092-19 Décompte progressif numéro 3 – Travaux de déshumidification du garage municipal

7.5. Autres sujets

- 04-093-19 Demande de subvention dans le cadre du volet 2 du Programme PRIMEAU pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Pacifique (de la rue Grier à la rue Elmo-Deslauriers)

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

- 04-094-19 Demandes de la SDC pour le bon déroulement de l'événement « Ça roule au bord de l'eau 2019 »
- 04-095-19 Octroi de contrat - *Productions Douglas W. Miller* – Mercredis spectacles sur la promenade

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

- 04-096-19 Aide financière aux organismes à but non lucratif - dons / promotions / aide financière

10.2. Autres sujets

- 04-097-19 Adoption des comptes

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

- 04-098-19 Signature d'un bail de location relatif à l'occupation temporaire des aires de stationnement du Réseau de transport métropolitain (EXO)

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

- 04-099-19 Abrogation de la résolution 06-191-17 relatifs à la cession des terrains excédentaires de l'Hôpital Sainte-Anne
- 04-100-19 Approbation des états financiers de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2018 et du budget pour l'année 2019

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 04-101-19 Avis de motion du règlement numéro 813 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047, afin d'y inclure le programme

- particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard des Anciens-Combattants
- 04-102-19 Adoption du projet de règlement numéro 813 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047, afin d'y inclure le programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard des Anciens-Combattants
- 04-103-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 770-4 modifiant le règlement 770 afin d'ajouter et de modifier diverses dispositions relatives aux nuisances et à la sécurité

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

- 04-104-19 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 8 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 50 se résument comme suit :

| Résumé de l'objet principal de l'intervention | |
|---|--|
| 1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue | <ul style="list-style-type: none"> • La diminution du nombre d'unités dans le projet Terra aura-t-elle un impact sur le revenu de taxes potentiel de la Ville; • Article 3 du règlement 770-4 : qui appliquera cet article, car le libellé lui semble subjectif. |
| 2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue | <ul style="list-style-type: none"> • Nuisance relative au bruit : il se plaint de bruit constant venant des entreprises Schluter et Broccolini; • Est-ce que la Ville détient plus de pouvoir envers ces entreprises pour réellement faire cesser la nuisance; • Mentionne que les amendes de 2000 \$ par infraction ne sont pas suffisantes pour une entreprise qui fait des millions. |
| 3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue | <ul style="list-style-type: none"> • Suggère que la Ville installe une caméra pour filmer les infractions commises par Broccolini ou ses sous-traitants sur le site du projet Terra; • Octroi de contrat pour les travaux de resurfaçage du chemin Sainte-Marie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Où sera aménagé le trottoir sur le chemin Sainte-Marie; ▪ Est-ce que la Ville peut faire le resurfaçage de la piste cyclable au lieu de la rue puisqu'il y a un point bas et une importante accumulation d'eau ce qui rend la piste cyclable inutilisable à cet endroit. |
| 4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue | <ul style="list-style-type: none"> • Sur quel projet Luce Lafontaine architecte fera-t-elle son étude? • Est-ce que c'est sur l'immeuble projeté ou sur la maison Michel-Robillard? • Est-ce que son étude sera sur la restauration ou la reconstruction, et dans ce cas, y aura-t-il deux estimations? • Il estime que les frais du projet seront de 4 à 7 millions; • MADA : est-ce que la Ville a une politique sur les aînés? • Est-ce que la résolution de ce soir est pour être membre du MADA ou pour faire une demande d'aide financière? |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce qu'un comité sera créé? • Qui aura la responsabilité de piloter ce comité et de nommer les membres? |
|--|---|

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

| |
|---|
| 04-085-19 Adoption de procès-verbaux |
|---|

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2019;

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

| |
|--|
| 04-086-19 Autorisation d'adhésion au Programme « Municipalité amie des aînés » (MADA) |
|--|

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec offre le programme « Municipalité amie des aînés » (ci-après « MADA ») visant à encourager le vieillissement actif des aînés au sein de leur communauté;

ATTENDU QUE la Ville souhaite accroître son offre de services disponibles pour les citoyens aînés tout en étant plus impliquée à l'amélioration de leur bien-être, considérant que la population est de plus en plus vieillissante;

ATTENDU QU' il est important de revoir les services, infrastructures et politiques en tenant compte du vieillissement de la population;

ATTENDU QU' afin d'avoir accès aux ressources informatives, documentaires et financières, il est nécessaire de devenir une MADA;

ATTENDU QUE cette distinction décernée par le ministre responsable des Aînés et des proches aidants vise à souligner la qualité de la démarche entreprise par une municipalité;

ATTENDU QUE le programme permettra, au printemps 2019, de soutenir financièrement l'élaboration de la démarche MADA au sein des municipalités;

3804

ATTENDU QUE le conseil municipal doit préalablement autoriser l'administration de la Ville et l'appuyer dans les démarches nécessaires afin d'être reconnu comme une MADA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'appuyer les étapes nécessaires à la réalisation de la démarche auprès du gouvernement du Québec pour être reconnue comme une « Municipalité amie des aînés » (MADA).

De désigner Madame Paola Hawa comme élue responsable du dossier "Aînés" de la Ville.

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA.

De désigner la directrice des loisirs, madame Lara Falquero, comme représentante de la municipalité pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes ainsi que tout autre document connexe donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|------------------|---|
| 04-087-19 | Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents culturels pour la bibliothèque |
|------------------|---|

ATTENDU QU' une demande d'assistance financière doit être faite auprès du ministère de la Culture et des Communications afin d'acquérir des documents culturels pour la bibliothèque;

ATTENDU QUE cette aide financière est demandée dans le cadre du programme « Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » afin de couvrir une partie des frais liés à sa réalisation;

ATTENDU QUE la demande fait états de nos buts et objectifs en matière d'acquisition de documents pour l'année 2019 ainsi que de nos acquisitions réalisées en 2018;

ATTENDU QUE pour l'année 2018, le ministère a versé à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue une somme de 18 700 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la directrice des loisirs à effectuer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications, pour l'acquisition de documents culturels pour la bibliothèque pour l'année 2019.

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, à signer pour et au nom de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tout document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à autofinancer le montant des acquisitions 2019, à même le fonds général, dans l'attente de l'approbation et des versements de la subvention par le ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

| | |
|------------------|---|
| 04-088-19 | Projet TERRA - Demande de modification du PAE afin de diminuer le nombre d'unité et de modifier l'implantation des bâtiments |
|------------------|---|

ATTENDU QU' à la suite de la vente de la première phase du projet *Terra*, la tendance constatée est que la clientèle souhaite acquérir pour la plupart, des unités de coins ayant une plus grande superficie habitable et plus de luminosité, comparativement à des unités de petites tailles situées au centre des rangées des maisons ;

ATTENDU QUE le promoteur demande une modification au plan d'aménagement d'ensemble original afin de réduire d'une unité les rangées composées de six maisons, permettant ainsi plus d'unités de coins et de plus grandes superficies habitables;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis qu'en plus d'offrir un plus grand nombre d'unités de coins et de plus grandes superficies habitables, cette modification occasionnerait plus d'espaces libres entre les rangées de bâtiment;

ATTENDU QUE cette modification a comme objectif de répondre au marché et aux besoins de la clientèle ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande lors de sa rencontre du 13 mars 2019 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) datée du 13 mars 2019.

D'autoriser la demande de modification au PAE pour le projet Terra permettant une nouvelle implantation des bâtiments sur le site, comme illustré sur le plan d'implantation intitulé A-2 – Plan d'ensemble modifié, préparé par Luc Denis, architecte et la diminution de trois unités.

Adoptée à l'unanimité.

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

| |
|---|
| 04-089-19 Demande de dérogation mineure – 14, chemin Senneville – marge latérale |
|---|

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 14, chemin Senneville empiète partiellement dans la marge latérale ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire obtenir une dérogation mineure afin de régulariser la situation dérogatoire de son immeuble par rapport à un empiètement de 56 centimètres dans la marge minimale de 2 mètres exigée par l'article 4.9 du règlement de zonage 533 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande lors de sa rencontre du 13 février 2019 ;

ATTENDU QUE l'évaluation du CCU démontre que l'empiètement du coin du bâtiment sur une petite distance n'engendre pas un impact négatif et ne cause pas de préjudice aux voisins;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure à l'immeuble situé au 14, chemin Senneville ;

La Présidente de la séance, Madame le Maire Paola Hawa, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme datée du 13 février 2019 et d'accorder une dérogation mineure à l'immeuble situé au 14, chemin Senneville permettant un empiètement de 56 centimètres du bâtiment existant dans la marge latérale minimale de 2 mètres, tel qu'exigée par l'article 4.9 du règlement de zonage 533.

Adoptée à l'unanimité.

| |
|---|
| 04-090-19 Autorisation d'aménager un resto terrasse sur le domaine public pour la saison estivale 2019 |
|---|

- ATTENDU la demande du restaurant Cunninghams à l'effet d'aménager un resto-terrasse sur une partie du domaine public, soit sur la rue Sainte-Anne, en face de son établissement;
- ATTENDU QUE la Ville a compensé la perte de cases de stationnement sur la rue Sainte-Anne;
- ATTENDU QUE le projet est autorisé selon des critères liés à la localisation, aux installations, à l'exploitation, etc., et ce, de manière à assurer la sécurité des personnes à l'intérieur et à l'extérieur de la terrasse et le respect des commerces avoisinants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser le restaurant Cunninghams à aménager un resto-terrasse sur une partie du domaine public, soit sur la rue Sainte-Anne, en façade de son établissement, pour la saison estivale 2019, et ce, aux conditions énumérées dans une entente à conclure avec la Ville.

D'autoriser le directeur général à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

| |
|--|
| 04-091-19 Octroi de contrat – travaux de resurfaçage du chemin Sainte-Marie et construction d'un trottoir sur la rue des Pins à l'intersection du chemin Sainte-Marie |
|--|

- ATTENDU la résolution 02-039-19 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de resurfaçage du chemin Sainte-Marie (de la rue des Pins à l'Écomuséum) et de construction d'un trottoir sur la rue des Pins à l'intersection du chemin Sainte-Marie;
- ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes le 14 mars 2019;
- ATTENDU QUE des crédits budgétaires ont été alloués pour ces travaux au PTI 2017-2018-2019 ;

ATTENDU recommandation de l'ingénieur municipal d'octroyer le contrat pour les travaux de resurfaçage du chemin Sainte-Marie (de la rue des Pins à l'Écomuséum) et de construction d'un trottoir sur la rue des Pins à l'intersection du chemin Sainte-Marie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Roxboro Excavation inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Tom Broad

D'octroyer le contrat à la compagnie *Roxboro Excavation inc.* pour un montant de 258 887,44 \$, taxes incluses, pour des travaux de resurfaçage du chemin Sainte-Marie (de la rue des Pins à l'Écomuséum) et de construction d'un trottoir sur la rue des Pins à l'intersection du chemin Sainte-Marie.

D'autoriser la dépense de 258 887,44 \$, taxes incluses, à même le Règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

| |
|--|
| 04-092-19 Décompte progressif numéro 3 – Travaux de déshumidification du garage municipal |
|--|

ATTENDU la résolution 07-230-18 autorisant l'octroi de contrat pour l'exécution des travaux de déshumidification du garage municipal;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics, quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à la compagnie *Gestion Septem inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner la recommandation du coordonnateur aux travaux publics suivant la réception de la facture datée du 19 mars 2019 quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à la compagnie *Gestion Septem inc.* pour des travaux de déshumidification du garage municipal.

D'autoriser le paiement de la somme de 2 069,55 \$ taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 804.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

| | |
|------------------|---|
| 04-093-19 | Demande de subvention dans le cadre du volet 2 du Programme PRIMEAU pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Pacifique (de la rue Grier à la rue Elmo-Deslauriers) |
|------------------|---|

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE les travaux sur la rue Pacifique sont admissibles au volet 2 du programme d'aide financière PRIMEAU, car ces travaux sont prioritaires;

ATTENDU QUE l'aide financière ne pourra être supérieure à 66 2/3% du coût réel du remplacement des conduites, la partie restante sera imputée au règlement d'emprunt numéro 810;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

ET résolu que :

La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme PRIMEAU pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Pacifique (de la rue Grier à la rue Elmo-Deslauriers);

D'autoriser le directeur général ou l'ingénieur municipal à signer tous les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

| | |
|------------------|---|
| 04-094-19 | Demandes de la SDC pour le bon déroulement de l'événement « Ça roule au bord de l'eau 2019 » |
|------------------|---|

ATTENDU QUE l'évènement « Ça roule au bord de l'eau 2019 » aura lieu le samedi 15 juin 2019;

ATTENDU les diverses demandes de la SDC afin d'assurer le bon déroulement de l'évènement, à savoir :

De 5 h jusqu'à 18 h :

- Fermeture de la rue Sainte-Anne entre les rues de l'Église et Maple;
- Fermeture de la rue Lalonde;
- Fermeture partielle de la rue du Collège entre la rue Sainte-Anne et limite sud des stationnements de la rue du Collège;
- Fermeture partielle des rues Christie et St-Jean-Baptiste au sud de la rue St-Thomas;
- Fermeture partielle de la rue Saint-Pierre entre les rues Saint-Jacques et Sainte-Anne;
- Fermeture partielle, en direction ouest, de la rue Saint-Paul entre les rues Legault et Saint-Pierre;
- Fermeture partielle de la rue Lamarche entre les rues Saint-Paul et Sainte-Anne;
- Fermeture partielle de la rue Montée Sainte-Marie au sud de l'adresse civique 3;
- Fermeture de la rue Perrault entre les rues Saint-Georges et Sainte-Anne;
- Fermeture partielle de la rue Kent;
- Fermeture des stationnements Galipeault, Hôtel de Ville, du Quai et Larry-Moquin;

Utilisation des parcs et espaces suivants :

- Terrain aux abords de la piste cyclable et de la toilette publique;
- Promenade du Canal sur toute sa longueur, à l'exception de la place réservée pour la Croisière Navark;
- Parc en X;
- Parc de la rue Lalonde;
- Trottoir devant le magasin VON/NOVA;
- Parc Kelso;

Besoins matériels :

- Deux scènes mobiles (à déterminer);
- Barricades en nombre suffisant pour assurer les besoins de l'évènement;
- Système de son de la Ville;
- Tables/chaises à être transportées aux endroits désignés (à déterminer);
- Tentes mobiles pour évènement et pour artisans (à déterminer);
- Dossards réfléchissants (à déterminer);
- Prises et/ou adaptateurs électriques, rallonges électriques;
- Cônes et ruban «Danger» en vinyle;

Autres :

- Permettre l'utilisation du logo de la Ville dans le cadre de ses campagnes de promotion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les demandes de la SDC ci-haut énumérées afin d'assurer le bon déroulement de l'événement « Ça roule au bord de l'eau », lequel se tiendra le 15 juin 2019, et ce, sans possibilité de reporter la date de l'événement pour quelque motif que ce soit.

Adoptée à l'unanimité.

| |
|--|
| 04-095-19 Octroi de contrat - <i>Productions Douglas W. Miller</i> – Mercredis spectacles sur la promenade |
|--|

ATTENDU QUE les spectacles proposés par les *Productions Douglas W. Miller* seront présentés dans le cadre de la programmation estivale des « Mercredis spectacles sur la promenade » ;

ATTENDU QUE la programmation prévue est à raison de (9) neuf soirées de spectacles d'une durée de (90) quatre-vingt-dix minutes chacune, étalées du 19 juin au 14 août 2019 ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs à l'effet d'approuver cette programmation ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville le contrat avec les *Productions Douglas W. Miller* pour les prestations artistiques qui seront présentées dans le cadre des « Mercredis spectacles de la promenade ».

D'autoriser une dépense totale de 23 400 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-701-10-996 du fonds général et dont les versements seront étalés selon les modalités qui suivent:

- le 1^{er} paiement de la somme de 7 800 \$ à la signature du contrat;
- le 2^e paiement de 7 800 \$ dans la semaine du 10 juillet 2019;
- le 3^e paiement de 7 800 \$ dans la semaine du 7 août 2019, en soustrayant le montant des assurances.

Adoptée à l'unanimité.

10. FINANCES**10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

| |
|---|
| 04-096-19 Aide financière aux organismes à but non lucratif - dons / promotions / aide financière |
|---|

3812

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser la dépense et le paiement de 200 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à *Nova l'Ouest de l'île* pour une contribution de la part de la Ville au Tournoi de golf annuel qui aura lieu le 12 août 2019 au Club de golf Beaconsfield.

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 150 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la *Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore* pour une contribution de la part de la Ville au 22^e Tournoi de golf annuel qui aura lieu le 3 juin 2019 au Club de golf Elm Ridge.

D'autoriser la dépense et le paiement de 200 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la *Fondation du Cégep John-Abbott* pour l'achat de deux billets de cocktail dînatoires au Tournoi de golf annuel qui aura lieu le 11 juin 2019 pour la participation de madame le Maire, Paola Hawa et monsieur le conseiller Ryan Young au Club de golf Beaconsfield.

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 684,10 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général pour l'achat d'un espace publicitaire de ¼ de page dans l'«Agenda du Collège édition 2019-2020» du Collège John Abbott à l'ordre de l'Imprimerie des Éditions Vaudreuil inc.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. AUTRES SUJETS

04-097-19 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'approuver le paiement des comptes suivants :

| | |
|---|-------------------------------|
| +Journal des déboursés en date du 12 mars 2019 au 8 avril 2019; | <u>321 853,63 \$</u> |
| +Liste des comptes fournisseurs en date du 31 mars 2019; | <u>4 097 049,00 \$</u> |
| Total : | <u>4 418 902,63 \$</u> |
| Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 22 mars 2019; | <u>226 186,45 \$</u> |

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

| | |
|------------------|--|
| 04-098-19 | Signature d'un bail de location relatif à l'occupation temporaire des aires de stationnement du Réseau de transport métropolitain (EXO) |
|------------------|--|

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite bonifier l'offre de stationnement pour la période estivale et par le fait même que les travailleurs saisonniers stationnent leurs véhicules routiers dans le stationnement de la gare;

ATTENDU QUE le conseiller en urbanisme a négocié les termes d'une entente avec le Réseau de transport métropolitain (EXO) afin de partager conjointement les aires de stationnement appartenant au Réseau de transport métropolitain (EXO), pour la période estivale du 1^{er} mai au 16 septembre 2019;

ATTENDU QUE les aires de stationnement visées sont situées aux abords de la gare Sainte-Anne-de-Bellevue dans les lots 1 556 599 et une partie des lots 1 556 275, 1 556 276, 1 556 600 et 3 068 495 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le loyer prévu à cette entente est de 8 000,00 \$, avant taxes, pour toute la durée du bail ;

ATTENDU la recommandation de l'administration municipale à l'effet de conclure le bail de location selon les conditions qui y sont prévues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville un bail de location avec le Réseau de transport métropolitain (EXO).

D'autoriser une dépense totale de 9 198,00 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-516 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS**04-099-19 Abrogation de la résolution 06-191-17 relatifs à la cession des terrains excédentaires de l'Hôpital Sainte-Anne**

ATTENDU la résolution 06-191-17 autorisait le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tous les documents relatifs à la cession des terrains excédentaires de l'Hôpital Sainte-Anne;

ATTENDU QUE la résolution 02-063-19 autorise madame le maire, Paola Hawa et monsieur le directeur général, Martin Bonhomme, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue l'acte de cession à intervenir avec le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et tous autres documents connexes, dans le cadre du transfert des terrains excédentaires de l'Hôpital Sainte-Anne;

ATTENDU l'effet de la résolution 02-063-19, il y a lieu d'abroger la résolution 06-191-17 afin qu'il n'y ait pas de doublons;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'abroger la résolution 06-191-17 relatifs à la cession des terrains excédentaires de l'Hôpital Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité

04-100-19 Approbation des états financiers de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2018 et du budget pour l'année 2019

ATTENDU QUE selon l'article 30 du Règlement numéro 771 sur la Société de développement commercial (SDC) doit présenter ses états financiers lors de son assemblée générale annuelle;

ATTENDU QUE la Ville a fourni l'aide nécessaire à la production des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

ATTENDU les recommandations émises par le trésorier de la Ville, monsieur Michael Finnerty, sur les points à améliorer, dans la correspondance datée du 20 mars 2019 ;

ATTENDU QUE selon l'article 45 du règlement numéro 771, les administrateurs se doivent de transmettre des états financiers conformes à la Ville sur une base annuelle;

ATTENDU QUE la SDC doit transmettre à la Ville son budget annuel approuvé au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année ;

ATTENDU QUE suivant la réception du budget révisé en date du 2 avril 2019, le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'approuver les états financiers de la Société de développement commercial (SDC) pour l'année 2018.

D'approuver le budget de la SDC pour l'année 2019, tel que transmis le 2 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS

04-101-19 Avis de motion du règlement numéro 813 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047, afin d'y inclure le programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard des Anciens-Combattants

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 813 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047, afin d'y inclure le programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard des Anciens-Combattants.

04-102-19 Adoption du projet de règlement numéro 813 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047, afin d'y inclure le programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard des Anciens-Combattants

- ATTENDU QUE en vertu de l'arrêté en conseil numéro 980-2005 du gouvernement du Québec, le plan d'urbanisme adopté par le Conseil de la Ville de Montréal sous le numéro 04-047 constitue le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a cédé au mois de mars 2019 la partie nord du terrain de l'hôpital Sainte-Anne à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QUE la Ville entend vendre cette nouvelle propriété via un appel de propositions sur invitation;
- ATTENDU QUE la Ville juge opportun d'encadrer le développement de ce secteur par l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme afin d'en faire un quartier regroupant une mixité d'usages, respectueux de l'environnement, distinctif et axé sur le bien-être des aînés;
- ATTENDU QUE la réalisation de tout projet immobilier dans le territoire du programme particulier d'urbanisme nécessitera l'acquisition partielle d'une propriété privée existante;
- ATTENDU QUE le programme particulier d'urbanisme prévoit une telle acquisition par l'intermédiaire d'un programme d'acquisition d'immeubles tel que spécifié à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le maire, lors de la séance ordinaire du 8 avril 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;
- ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sera tenue le 24 avril 2019, au cours de laquelle les personnes et organismes auront l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le premier projet de règlement numéro 813 dont copie est jointe en annexe « A ».

De fixer l'assemblée de consultation publique le 24 avril 2019 à 18 h au Centre Harpell.

Adoptée à l'unanimité.

04-103-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 770-4 modifiant le règlement 770 afin d'ajouter et de modifier diverses dispositions relatives aux nuisances et à la sécurité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 770-4. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 770-4 modifiant le règlement numéro 770 afin d'ajouter et de modifier diverses dispositions relatives aux nuisances et à la sécurité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 1^{er} mars au 8 avril 2019;
- Liste des commandes du 1^{er} mars 2019 au 31 mars 2019;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

| | |
|-----------|--------------------|
| 04-104-19 | Levée de la séance |
|-----------|--------------------|

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Tom Broad

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12901

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 8 avril 2019 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____ avril 2019.

Paola Hawa, Maire

Catherine Adam, Greffière